

COMMUNE DE VINEZAC

07110

## ARRETE MUNICIPAL n° 7-2023

Portant réglementation de la circulation sur la voie communale n° VC46 dénommée Impasse des Côtes - 07110 Vinezac.

Le Maire,

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande en date du mardi 17 janvier 2023, formulée par l'entreprise ETE RÉSEAUX - Agence d'Aix-en-Provence - 240, Avenue Olivier PERROY - 13790 Rousset, représentée par M. Thomas GAMOND.

### ARRETE

**Article 1 :**

Afin de permettre à l'entreprise ETE RÉSEAUX de réaliser les travaux d'une tranchée de 15 mètres pour raccordement au réseau électrique du bâtiment de la SCI Marjoline

### IMPASSE DES CÔTES

#### LA CIRCULATION SERA **ALTERNÉE**

DU LUNDI 30 JANVIER AU VENDREDI 31 MARS 2023

DE 7H30 À 17H00

**Article 2 :**

L'entreprise ETE RÉSEAUX se chargera de mettre en place la signalisation réglementaire.

**Article 3 :**

L'entreprise ETE RÉSEAUX est tenue de la remise en état de la chaussée et dépendances.

**Article 4 :**

Sont chargés de l'application du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- M. le Maire de Vinezac
- M. le Commandant de brigade de gendarmerie de Largentière
- L'entreprise ETE RÉSEAUX

Fait à Vinezac, le mercredi 25 janvier 2023.

L'adjoint délégué à la voirie, Thierry Debard.

